

Séance du mardi 13 avril 2021

Date de la convocation : 07/04/2021

Membres en exercice : 35

L'an deux mille vingt-et-un et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 28

Votants : 35

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

Présents : Jean-Louis ALLE, Franck BACHELARD, Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Céline DELMAS, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Arnaud GIBELIN, Francis GIBERT, Louis GIBERT, Claire HELARY, Jacqueline LIZZANA, José MARTINEZ, Didier MATHIEU, Jean-Paul MEYNIER, Gilles PASCAL, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, Julien TUFFERY, Cécile VIGNOBOUL

Représentés : Maxime ATGER, Jean-Luc GOAREGUER, Patrice MONTEIL, Patrice SAINT-LEGER, Murielle TEISSEBRE, André THEROND, Didier VIGOUROUX

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Christian PASCON

DE_2021_055 - Objet : MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

VU le tableau des effectifs de la collectivité,

Il appartient donc au conseil communautaire, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2021 et des agents au titre de la promotion interne.

Ces modifications (préalable à la nomination) entraînent la création des emplois correspondant au grade d'avancement et la suppression des emplois d'origine.

Considérant les propositions d'avancements de grades 2021,

Considérant les avis favorables du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère en date du 10 décembre 2020,

Vu le tableau des emplois,

Le Président propose aux conseillers communautaires :

Au titre de l'avancement de grade :

- la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet et la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet ;

Au titre de la promotion interne :

-la création d'un poste d'agent de maîtrise et la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés à compter du 1^{er} janvier 2021,

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	0	1 poste à 35 h
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	0	1 poste à 35 h
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} Classe	C	2	2 postes à 35 h
		1	1 poste à 28 h
		0	1 poste à 31 h
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		3	
FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur Principal	A	1	1 poste à 35 h
Agent de maitrise	C	1	1 poste à 35h
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	4 postes à 35 h
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	4	1 poste à 6 h
		1	1 poste à 35 h
Adjoint Technique	C	2	1 poste à 35 h
		10	
TOTAL FILIERE TECHNIQUE			

FILIERE ANIMATION			
Animateur	B	1	1 postes à 35 h
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	0	1 postes à 35 h
Adjoint animation			
	C	0	1 poste à 35 h
TOTAL FILIERE ANIMATION		1	
TOTAL FILIERE		14	

- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget correspondant.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président,
Francis SAINT-LEGER

